

Le régime enregistré d'épargne retraite



Par Ahmed Boutaleb, BAA M.Sc.

Le système de retraite en Amérique du Nord diffère grandement de celui qui est instauré en Europe et au Maghreb. En effet, ce dernier est basé sur la répartition, c'est-à-dire que les pensions de retraite sont payées par les cotisations des travailleurs actifs, qui à leur tour percevront des pensions financées par la prochaine génération. Une sorte de pacte intergénérationnel. L'équilibre financier dépend donc du rapport cotisants-retraités (1,7 en 1998 en France). Les taux de croissance des revenus et de la population active deviennent dès lors les facteurs clés du système.

En Amérique du Nord, la retraite est fondée sur la capitalisation : les travailleurs épargnent en vue de leur propre retraite. Les cotisations font l'objet de placements financiers ou immobiliers, dont le rendement dépend de l'évolution des taux d'intérêt et des titres boursiers. Au Canada, cette capitalisation est faite principalement au moyen de REER.

Qu'est-ce qu'un REER?

Vous entendez beaucoup parler des REER au mois de février de chaque année, à l'approche de la date ultime à laquelle vous pouvez y cotiser. Bien que l'acronyme signifie « régime enregistré d'épargne-retraite », on ne prend pas nécessairement un REER en vue de la retraite. On peut l'utiliser tout simplement comme mécanisme de report d'impôt.

Le concept à l'origine des REER est fort simple. Si vous consentez à mettre de côté une partie de votre salaire ou de votre revenu de travailleur autonome et à ne pas y avoir accès immédiatement, ce revenu (de même que les intérêts ou tout autre revenu supplémentaire qu'il rapporte) ne sera pas imposé lorsque vous le gagnerez mais plutôt lorsque vous le retirerez.

Par exemple si vous gagnez 60 000\$ vous payez de l'impôt sur 60 000\$. Par contre, si vous décidez de placer 2000 \$ dans un REER, vous serez imposé sur seulement 58 000\$.

Le 2000\$ pourra ainsi croître à l'abri de l'impôt pendant des années et vous ne serez imposés dessus que lorsque vous déciderez de le retirer de votre REER soit à la retraite ou avant si vous avez besoin de liquidités.

Comment établir un REER ?

Un REER peut être établi facilement dans presque toute banque ou société de fiducie ou par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'un agent d'assurance-vie, d'une société de fonds mutuels ou d'une société de courtage de fonds mutuels. Tout ce que vous avez à faire, c'est de remplir un formulaire et de verser une cotisation à votre régime. Certains établissements vous remettront immédiatement votre reçu officiel aux fins de l'impôt, mais la plupart vous l'enverront par courrier, quelques semaines plus tard, à temps pour que vous puissiez le joindre à votre déclaration de revenus.

Quel montant pouvez-vous verser à votre REER ?

Les cotisations à un REER sont déducti-

bles si elles sont versées dans l'année ou dans les 60 jours suivant la fin de l'année. Par conséquent, si vous cotisez d'ici le 29 février 2004, vous pouvez réclamer une déduction dans votre déclaration de revenus de 2003 et tout remboursement qui en résulte vous parviendra au printemps 2004 une fois que votre déclaration a été traitée par le ministère de revenu.

Le particulier crée des « droits » de cotisation pour chaque année civile, suivant son **revenu gagné** au cours de l'année **précédente** immédiate. Le particulier a le droit de cotiser à un REER jusqu'à concurrence **du moins élevé** des deux montants suivants : 18 % du « revenu gagné » ou un montant fixe, qui est de :

Année	Montant
2003	14 500 \$
2004	14 500 \$
2005	16 500 \$
2006	18 000 \$

Après 2006, le plafond sera indexé en fonction de l'augmentation du salaire moyen.

Le terme « revenu gagné » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* est assez complexe à déterminer et il faut tenir compte également du facteur d'équivalence si vous avez gagnés des prestations de retraite au cours de 2003. Par conséquent, la façon la plus simple pour déterminer votre droit de cotisation pour l'année en cours est de contacter le 1-800-267-6999 muni de votre numéro d'assurance sociale, votre déclaration de 2002 pour avoir le montant de la ligne 150, et de votre date de naissance. Ce service automatisé vous communiquera toute l'information voulue.

Évidemment si vous dépassez le montant auquel vous avez droit de plus de 2000\$ une pénalité de 1% par mois est appliquée à cet excédent.

Report prospectif des droits de cotisation au REER inutilisés

Si, dans une année quelconque, vous ne cotisez pas à votre REER ou vous ne vous prévaliez pas du maximum auquel vous avez droit, vous pouvez reporter les droits de cotisations inutilisés au cours de n'importe quelle année subséquente sans limite dans le temps.

Quelle économie d'impôt votre cotisation vous procure-t-elle ?

Le montant qu'on récupère d'une cotisation à un REER dépend de votre taux marginal d'imposition. Les taux et les tranches d'imposition varient d'une province à une autre mais sont approximativement les suivants :

- 24% pour un revenu compris de 7700\$ à 30 000\$
- 34% pour un revenu compris entre 30 000\$ et 60 000\$
- 40% pour un revenu compris entre 60 000\$ et 100 000\$
- 45% pour un revenu supérieur à 100 000\$

Si on se situe dans la tranche d'imposition de 34% par exemple et qu'on cotise un montant de 5000\$ à un REER, l'économie sera de 1700\$ (5000\$ x 34%).

Lorsque vous demandez une déduction au titre d'un REER, vous devriez garder à l'esprit la valeur de votre déduction et tenter de profiter au maximum du mécanisme de report prospectif. Par exemple, si dans une année votre revenu annuel est moins élevé que d'habitude, vous pourriez trouver avantageux de verser à votre REER la cotisation maximale, mais de réclamer la déduction dans une année subséquente quand votre taux marginal d'impôt sera plus élevé.

Que deviennent les fonds versés dans le REER ?

Tant que vos fonds sont dans un REER, ils ne sont pas assujettis à l'impôt. Quels que soient les montants d'intérêts, de dividendes, de gains ou de pertes en capital qui en résultent, aucun impôt ne sera perçu tant que vous ne retirerez pas vos fonds de votre REER.

Les intérêts composés qui s'accumulent à l'abri de l'impôt peuvent donner des résultats fort impressionnants.

À titre d'exemple une cotisation annuelle de 5000\$ dans un REER à un taux de rendement conservateur de 7% par année va valoir 78 918\$ après 10 ans, et 224 326\$ après 20 ans.

Par contre, il faut respecter deux règles importantes quand on adhère à un REER : la première est qu'il faut liquider le REER avant la fin de l'année au cours de laquelle vous atteindrez 69 ans et vous trouver un autre moyen de placement comme une rente viagère ou un Fonds de Revenu Viager (FRV). La seconde concerne la répartition d'actifs au sein du portefeuille que vous vous constituez avec vos cotisations. En effet, le contenu étranger de votre portefeuille ne peut dépasser 30%. C'est-à-dire, si votre REER a une valeur de 100 000\$, et que vous voulez détenir à titre d'exemple des fonds communs internationaux, américains ou asiatiques, le total de ces fonds qui sont considérés non canadiens ne peuvent être supérieurs à 30 000\$.

REER de conjoint

Les règles régissant les REER vous permettent de cotiser au REER de votre conjoint et de réclamer vous-même la déduction. L'avantage réside dans le fait que ce sera ultimement votre conjoint qui déclarera comme revenu, aux fins de l'impôt, les fonds qui seront retirés de ce REER en autant que le retrait se fasse au moins trois années après la cotisation. Si votre conjoint a un revenu moins élevé que le vôtre, soit à la retraite ou avant, l'impôt sur le revenu pourrait, en conséquence, être beaucoup moindre.

Exemple :

Adam et Ève sont mariés. Adam travaille et est imposé à un taux de 45%. Ève par contre a des revenus annuels de 10 000\$ et est imposé à 24%. En février 2004, Adam verse au REER d'Ève une cotisation de 5000\$, et il réclame une déduction de

2250\$ dans sa déclaration de revenus de 2003. Si Adam retire cet argent avant 2006, il sera imposé dessus et au delà de 2006 ce sera Ève qui sera imposé à son taux d'imposition qui est moindre que celui d'Adam.

Retenue à la source des cotisations REER

Le Règlement de l'impôt sur le revenu permet à un employeur d'ajuster le montant de l'impôt qu'il retient à la source sur le salaire d'un employé, si ce dernier cotise à un REER, que ce soit au moyen d'un prélèvement sur le salaire ou de cotisations directes. (Cela permet à l'employé de profiter de déductions fiscales immédiates, plutôt que d'attendre d'avoir envoyé sa déclaration de revenus l'année d'après pour obtenir un remboursement.)

L'employeur peut cotiser lui aussi au REER collectif de ses employés ce qui lui permettra de déduire ces cotisations de ses dépenses d'entreprise et surtout offrir un bon incitatif à ses employés les plus méritants.

Régime d'accession à la propriété (RAP)

Le RAP constitue un autre avantage pour les REER puisqu'il permet à l'achat d'une première maison de retirer de l'argent des REER sans payer d'impôt. Ce retrait sert principalement comme mise de fonds pour l'achat de la propriété et l'autre partie est financée généralement par un prêt hypothécaire. Rappelons que pour acquérir une propriété, le gouvernement exige qu'il y ait une mise de fonds minimum équivalente à 5% du prix d'achat de la maison.

Qu'est-ce que le régime d'accession à la propriété ?

En vertu du Régime d'accession à la propriété, les « acheteurs d'une première maison » peuvent emprunter (retirer) sans frais jusqu'à 20 000 \$ d'un REER existant pour acheter ou construire une habitation. Le montant retiré du REER n'est pas imposable, contrairement aux retraits habituels. Il peut s'agir d'une habitation neuve ou existante, et l'acheteur **doit** l'utiliser comme lieu de résidence principale.

Chaque participant du RAP doit s'engager à respecter un calendrier de remboursement qui prévoit que le participant qui rembourse un montant annuel inférieur au versement minimal prescrit doit inclure la différence dans son revenu imposable.

Les REER ont toujours été populaire parmi les contribuables canadiens. Pour y adhérer, si vous n'avez pas les liquidités nécessaires, vous pouvez soit prendre une entente avec votre conseiller financier pour qu'il vous prélève un montant déterminé par mois de votre compte bancaire, soit en vous octroyant un prêt REER qui offre généralement des taux avantageux (4,5% pour un terme de 12 à 24 mois).

Le mois prochain je traiterai des différents produits d'assurance qui font partie intégrante d'une bonne planification financière.

La répartition de l'actif



Par Ahmed Boutaleb, BAA M.Sc.

La répartition de l'actif pourrait être votre meilleure stratégie de placement

L'une des façons de réduire le risque de placement et de profiter au maximum des avantages de la diversification de portefeuille est de pratiquer une répartition judicieuse de l'actif. La diversification au moyen de la répartition de l'actif permet à la fois d'augmenter le rendement et de réduire le risque. Ainsi, si un placement ou un marché ne produit pas le rendement espéré, d'autres peuvent dégager des rendements élevés et améliorer le rendement global de votre portefeuille. L'absence de diversification, ou une diversification mal faite, peut augmenter votre exposition au risque au-delà de ce que vous êtes prêt à tolérer. Le présent Rapport spécial vous montre comment tirer pleinement parti de vos placements grâce à la répartition de l'actif.

Qu'est-ce que la répartition de l'actif?

Le but d'un programme de répartition de l'actif est de vous aider à déterminer quelle proportion de votre actif doit être affectée à chacune des catégories d'actif financier pour correspondre à vos besoins et à votre tolérance au risque. Les trois grandes catégories d'actif financier sont les espèces, les titres à revenu fixe et les actions.

Grâce à la répartition de l'actif, vous pouvez vous constituer un portefeuille adapté à vos besoins, qui allie potentiel maximal de rendement à long terme et niveau de risque acceptable.

À chaque type de placement correspond une variabilité spécifique. La variabilité est tout simplement une façon de mesurer le risque. Elle désigne la fluctuation du rendement ou du prix d'un placement au cours d'une période donnée. Par exemple, le cours et le rendement à court terme de certaines actions ou parts de fonds de croissance peuvent fluctuer énormément. Leur variabilité est donc très élevée. En revanche, les produits à revenu fixe, comme les certificats de placement garanti ou les fonds de marché monétaire, ont une faible variabilité. Si vous combinez judicieusement vos placements, en faisant varier les catégories d'actif, les pays d'origine et les placements eux-mêmes à l'intérieur de chaque catégorie, votre portefeuille peut vous assurer les rendements à long terme qu'il vous faut en contrepartie d'une variabilité globale acceptable.

Comment ça marche?

Les marchés financiers n'évoluent pas toujours dans la même direction. Les marchés boursiers nord-américains sont-ils en hausse? Il se peut alors que les marchés européens ou asiatiques soient stables ou en baisse. Lorsque les taux d'intérêt baissent, les obligations à long terme rapportent plus que les obligations à court terme. Lorsque les marchés boursiers sont vigoureux, les marchés obligataires traînent parfois de la patte. La répartition de l'actif permet de tirer parti de cette asymétrie.

Quelles sont les diverses catégories d'actif?

La répartition de l'actif consiste à diviser ses placements entre trois grandes catégories d'actif.

Espèces et quasi-espèces

Le rendement des espèces et des titres productifs d'intérêt à court terme émis par les gouvernements et les sociétés reflète habituellement les taux à court terme courants. C'est généralement la catégorie dont les rendements fluctuent le moins. À long terme, les rendements moyens sont plus faibles que ceux des autres catégories, mais les prix unitaires demeurent constants. Exemple : les fonds du marché monétaire.

Titres à revenu fixe

Le rendement des fonds à revenu fixe est influencé par les taux d'intérêt. Lorsque les taux baissent, les prix unitaires des fonds augmentent. Lorsque les taux montent, le rendement tend à augmenter, mais les prix unitaires diminuent. Cette catégorie de titres varie plus que les fonds du marché monétaire, mais moins que la catégorie suivante, les actions.

Actions ou titres de croissance

Ces fonds achètent surtout des actions de sociétés ouvertes et leurs rendements reflètent ceux du marché boursier. À la longue, les fonds d'actions offrent un rendement supérieur à celui des fonds du marché monétaire et des fonds à revenu fixe. Le rendement des fonds d'actions varie cependant d'une année et d'un fonds à l'autre.

La répartition de l'actif à votre service

Bon nombre d'investisseurs hésitent à décider seuls de la répartition de leur actif. Ce n'est pas surprenant.

Il y a de très nombreux fonds de placement sur le marché et choisir ceux qui nous conviennent exige des connaissances spécialisées. Dans combien de fonds de placement devez-vous investir pour obtenir la diversification désirée? Comment pouvez-vous être sûr que vous avez fait les bons choix? Que devez-vous faire si votre situation change soudainement?

Voilà pourquoi un programme de répartition de l'actif sérieux peut être avantageux. Aidé d'un spécialiste, vous pouvez choisir en toute confiance, tout en sachant qu'il suivra régulièrement l'évolution de vos placements par la suite.

Choisir la bonne répartition de l'actif pour votre portefeuille comporte trois étapes.

1re étape : Définissez vos objectifs et votre horizon de placement

Économisez-vous en vue de la retraite ou voulez-vous amas-

ser la mise de fonds initiale pour acheter une maison? Vos objectifs sont-ils à long ou à court terme?

Le choix de vos placements dépend notamment de vos objectifs et de votre horizon temporel de placement. Vous avez besoin de revenus constants? Vous pourriez alors opter pour une forte proportion de fonds d'obligations ou hypothécaires. Si vous visez le long terme, vous auriez peut-être intérêt à acheter des fonds d'actions.

2e étape : Déterminez votre tolérance au risque

Quel degré de variabilité globale pouvez-vous tolérer? Si vos rendements se mettent à fluctuer, perdrez-vous le sommeil?

Certains investisseurs préfèrent les placements plus stables, quitte à sacrifier quelques points de rendement. D'autres sont prêts à accepter la variabilité plus grande qui caractérise un potentiel de croissance plus élevé à long terme.

Quel que soit votre niveau de tolérance au risque, cette étape vous aidera à déterminer votre tolérance aux fluctuations de rendement et de prix.

3e étape : Créez le portefeuille qui correspond le mieux à votre propre profil de placement

C'est l'étape la plus difficile. Toutefois, avec les conseils d'un spécialiste, vous pouvez aisément composer le portefeuille qui vous convient.

À l'étape 3, vous avez déjà une bonne idée des placements pour vous. L'évaluation

qui est faite à cette étape vous permet d'établir le degré de diversification qui conviendra à votre portefeuille, de même que la combinaison de placements voulue.

Vous pouvez alors déterminer quels montants il vous faut investir, quand, et dans quels produits.

La prochaine étape

Lorsque vous évaluez la répartition de votre actif, il est important de revoir tous vos placements - enregistrés ou non. Les catégories d'actif dont vous ne faites pas mention pourraient en effet augmenter la variabilité globale de l'ensemble de votre portefeuille au-delà de niveaux acceptables ou même réduire vos rendements.

Par la suite, la répartition de l'actif est un processus dynamique. À mesure que vos objectifs financiers et que votre situation personnelle évoluent et que vous acquérez l'expérience du placement, il se peut que votre tolérance au risque augmente. Rien ne vous empêche alors de modifier le pourcentage affecté à chaque fonds ou d'ajouter d'autres fonds à votre portefeuille pour en accroître le potentiel de rendement.

Vous pourriez aussi devoir procéder à de petits ajustements. Ce serait le cas, par exemple, si un ou plusieurs de vos fonds rapportaient plus que d'autres, au point de modifier l'équilibre initial de votre portefeuille. Vous pourriez alors restaurer l'équilibre initial afin d'obtenir le rendement auquel vous vous attendez à moyen et à long terme.

AVEZ-VOUS VRAIMENT LES MOYENS DE PAYER AUTANT D'IMPÔT?

L'impôt sur le revenu représente la plus grande dépense de la plupart des ménages. Il existe pourtant des stratégies qui peuvent vous aider à minimiser vos impôts. Venez me rencontrer et je me ferai un plaisir de vous les expliquer.



Ahmed Boutaleb, BAA, M.Sc

Conseiller en sécurité financière

3425 King Ouest Suite 140

Sherbrooke (Québec) J1L 1P8

Téléphone : (800) 569-4662

Télécopieur : (819) 822-1704

ahmed.boutaleb@groupeinvestors.com

www.groupeinvestors.com



DES SOLUTIONS À VOTRE MESURE™

LES SERVICES INVESTORS LIMITÉE
CABINET DE SERVICES FINANCIERS

* PLANIFICATION DE PORTEFEUILLE + PLANIFICATION DE LA RETRAITE + PLANIFICATION FISCALE + PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
+ ASSURANCES + GESTION DES LIQUIDITÉS + PLANIFICATION SUCCESSORALE + SERVICES DE COURTAGE**

** Marques de commerce de Groupe Investors Inc. Utilisées sous licence par les sociétés affiliées.
*** Services de courtage offerts par Fortissimo de Valeurs mobilières Groupe Investors Inc.